

Rue Sous-le-Château, 34

PERMANENCES SOCIALES :

Tous les jours de 8h30 à 11h30

Tél. : 019/54 97 20

Fax : 019/54.97.48

Beifius : 091-0009878-13

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Présents:

M. Hervé RIGOT, Président

M. Didier DELBROUCK, M. Jean-Marie DELLEUZE, M. Thomas DESIR, Mme Brigitte DU PRE – WERSON, Mme Valérie GILSON, M. Pierre KABWE, Mme Laetitia LEFEVRE, Mme Colette LOIX, Mme Christelle MATHOT, M. Luc VANDORMAEL, Membres.
Mme Pascale THOMAS, Directrice générale.

- Déclaration d'apparement.

Le Conseil de l'Action Sociale,

Vu la délibération du 17 décembre 2024 d'installation du nouveau Conseil de l'Action Sociale ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, notamment son article 24;

Vu la circulaire de la Ministre des Pouvoirs locaux du 10 octobre 2024 relative à l'installation des nouveaux organes dans les Intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ;

Considérant que pour respecter les modalités de l'application de la représentation proportionnelle au sein de certains organes, les membres du Conseil de l'Action Sociale sont invités à déposer une déclaration d'apparement à un groupe politique ;

Vu les déclarations déposées,

Prend acte des déclarations d'apparement suivantes :

Groupe politique MR : M. Jean-Marie DELLEUZE, M. Thomas DESIR, Mme Brigitte DU PRE WERSON, M. Pierre KABWE, Mme Christelle MATHOT.

Groupe politique PS : Mme Valérie GILSON, Mme Laetitia LEFEVRE, M. Hervé RIGOT, M. Luc VANDORMAEL

Groupe politique Les Engagés : M. Didier DELBROUCK, Mme Colette LOIX.

Constate qu'il n'y a pas de non apparement ;

Expédition de la présente délibération sera transmise aux organes dans lesquels le CPAS est représenté avant le 1^{er} mars 2025.

Par le Conseil,
Fait en séance à Waremmme, le 17 décembre 2024.

La Directrice générale,

Pascale THOMAS



Le Président,

Hervé RIGOT

